



HAL
open science

La généalogie des premiers vicomtes de Fronsac d'après la Chronique de Guîtres (Xe-XIe siècles)

Frédéric Boutouille

► **To cite this version:**

Frédéric Boutouille. La généalogie des premiers vicomtes de Fronsac d'après la Chronique de Guîtres (Xe-XIe siècles). CAHMC. Châteaux et stratégies familiales, Actes des Rencontres l'archéologie et d'histoire en Périgord, les 22, 23, et 24 septembre 2006, pp.29-51, 2007. hal-01646967

HAL Id: hal-01646967

<https://hal.science/hal-01646967>

Submitted on 4 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GÉNÉALOGIE DES PREMIERS VICOMTES DE FRONSAC D'APRÈS LA CHRONIQUE DE GUÎTRES (X^e-XI^e SIÈCLES)

Frédéric BOUTOULLE

On connaît, depuis les travaux de G. Duby et L. Gênicot, tout le parti à tirer de la littérature généalogique, non seulement pour reconstituer une généalogie à proprement parler, mais aussi pour saisir l'image que se font les contemporains d'une parenté, autrement dit pour l'histoire des représentations¹. Ce genre débute au milieu du X^e siècle avec la généalogie d'Arnulf de Flandre, rédigée par Witger, moine de Saint-Bertin, puis décolle au milieu du XI^e siècle avant de connaître son apogée au XII^e siècle avec une quinzaine d'exemples connus pour le seul XII^e siècle, dont dix pour les années 1160-1190 ; c'est l'époque de la célèbre *Histoire des comtes de Guînes* rédigée vers 1198 par Lambert, curé concubinaire d'Ardres, pour des seigneurs de la moyenne noblesse du comté de Boulogne.

Ce genre a-t-on dit est "beaucoup moins développé dans le Midi"². Il est vrai que par rapport aux deux importants foyers que sont la Flandre et la vallée de la Loire, la contribution des régions méridionales est plus modeste. Dans un large sud-ouest, on peut citer les généalogies des familles vicomtales de Limoges, Ventadour, Comborn et de Tour élaborées par Geoffroy prieur du Vigeois, entre 1170 et 1184, dans sa *Chronique*³. Pour la Gascogne, il y a la sèche généalogie des comtes de Gascogne conservée dans le cartulaire de la cathédrale d'Auch (deuxième moitié du XII^e siècle) que J. Clémens a étudié il y a une vingtaine d'années ainsi que celle de Sa Era, restituée dans le cartulaire Noir d'Auch⁴. Le texte dont nous allons nous servir, connu sous le nom de *Chronique* ou d'*Histoire de Guîtres*, complète ce corpus des généalogies méridionales : il s'agit, à notre connaissance, de la seule généalogie mettant en scène un lignage du Bordelais des X^e-XI^e siècles, celui des vicomtes de Fronsac, éclairant de surcroît une période particulièrement mal documentée par les sources régionales. Si l'image que donne cette généalogie de la parenté vicomtale mérite que l'on s'y attarde, il convient tout d'abord de revenir sur le texte que la présente.

1. Duby 1964,1967 ; Gênicot 1975.
2. Brunel & Lalou 1992, 352.
3. Barrière 1995.
4. Clémens 1986 ; Cursente 1995.

LA CHRONIQUE DE GUÎTRES

Notre-Dame de Guîtres est une abbaye bénédictine située au nord-est du diocèse de Bordeaux, dans la vallée de L'Isle⁵. Cette abbaye n'a laissé ni cartulaire ni chartrier et les auteurs de la *Gallia Christiana*, qui ne connaissaient pas notre texte, ont publié le seul document alors disponible, une bulle d'Alexandre III datée de 1171⁶ ; la liste des abbés qu'ils ont établie a été reconstituée à partir d'emprunts aux fonds de La Sauve-Majeure ou de Faize. L'abbaye passe pour avoir été fondée par Charlemagne, c'est du moins ce que les moines prétendaient en 1498 lors d'une enquête dont nous reparlerons. Mais la *Chronique*, muette sur le rôle de Charlemagne, attribue la fondation à d'autres promoteurs.

La version la plus ancienne de la *Chronique*, conservée à la Bibliothèque nationale de France, est un manuscrit de la fin du xv^e siècle⁷. Il a été placé, avec une copie sensiblement plus récente (début xvi^e siècle), dans un recueil factice à la suite du procès-verbal d'une enquête faite en mars 1498 (n.st.) par Jean de Laborie, lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne, sur les droits de la seigneurie de Fronsac⁸. Malgré quelques variantes, les deux versions reproduisent le même texte, à l'abréviation près, donnant à croire qu'elles se sont servies d'un même modèle ou que la plus ancienne a servi de modèle à l'autre. Le texte est une compilation se décomposant *grosso modo* en trois parties. L'auteur anonyme y a rassemblé des faits, des traditions et des témoignages textuels entre lesquels il insère quelques commentaires personnels, sur la véracité de ce qu'il a recueilli, ou pour expliquer une étymologie. Sa langue est un latin parsemé d'hellénismes et de tournures françaises⁹.

La première partie de la *Chronique* est consacrée à la fondation légendaire par Eudon, d'un palais et d'une basilique à Guîtres, plus tard détruite par des envahisseurs goths et normands. Ce personnage, inspiré d'Eudes d'Aquitaine, l'adversaire de Charles Martel qui l'appela néanmoins à l'aide en 732, a été assimilé à Yon de Gascogne, le personnage de la chanson de geste des *Quatre fils Aymon ou Renaud de Montauban*. La seconde partie qui nous intéresse aujourd'hui et dont la copie est jointe en annexe, est consacrée aux circonstances de l'installation des premiers vicomtes de Fronsac et à la généalogie des quatre premières générations. La troisième enfin présente les dispositions prises par les vicomtes et leur entourage lors de la dotation de l'abbaye de Guîtres, pendant le règne de Robert le Pieux, soit entre 987/996 et 1031.

Il existe de la *Chronique de Guîtres* deux éditions de qualité inégale. Nous devons la première à A. Godin dans la monographie qu'il consacra à Guîtres et son

5. Sainte-Marthe 1873, II, col., 878 ; Beaunier & Besse 1910, III, 102 ; Godin & Hovyn de Tranchère 1888, 5-6, 73-77. Guîtres, co. et ca., ar. Libourne (Gironde).

6. Id., *Instrumenta*, col. 310.

7. Bibliothèque nationale de France, Ms lat. 17733 (ancienne collection Gaignières, n°558²⁰). Le fonds Périgord (BnF, Périgord, 34, f. 191, 192-193) présente quelques extraits de la *Chronique* faits à partir du fonds Gaignières ("vol. 558, 20").

8. Publiée à part par Grellet-Balguerrie 1888-1889.

9. "*Aimo lo Bels*", Senlis, "*sauuage, leuage et guidonage*", Depoin 1921, 97, 98, 101, 105.

canton, publiée en 1888¹⁰. Quoi qu'elle offre une traduction, cette édition est la moins bonne. Ce travail de deuxième main s'appuie sur la transcription d'un élève (anonyme) de l'École des Chartes faite à partir d'un relevé de l'abbé Lépine ; la note qui l'accompagne et qui rend compte des premiers débats érudits autour de son authenticité n'apporte pas d'arguments sur ce point. Les lieux ne sont pas localisés et les personnages ne sont pas recoupés par d'autres sources.

Tout autre est le travail de Joseph Depoin (1855-1924). Longtemps secrétaire de la Société d'Histoire du Vexin, J. Depoin fut un éditeur actif à qui l'on doit les éditions des cartulaires ou des chartes de Saint-Martin de Pontoise, de Maubuisson ou de Saint-Martin des Champs. Ses études sur les premiers évêques de Saintes, les comtes d'Angoulême de Vougrin I^{er} à Audoin II, ou sur les familles palatines des IX^e-X^e siècles en ont fait un familier de l'Aquitaine post-carolingienne. En 1912, il publiait dans la *Revue Historique* la quatrième partie de son étude sur l'origine des familles palatines, travail dans lequel il livrait une explication linéaire de la *Chronique de Guîtres* et qui se terminait par l'annonce d'une prochaine édition du texte¹¹. Retardée par la première guerre mondiale, celle-ci arriva en 1921 sous la forme d'un fascicule destiné aux membres de la Société Historique du Vexin¹². Le caractère confidentiel de cette nouvelle édition lui a valu d'être restée longtemps inaperçue : les historiens de la Gascogne des X^e et XI^e siècle comme Ch. Higounet ou R. Mussot-Goulard n'en ont pas eu connaissance¹³.

Formellement de meilleure qualité (individualisation des trois parties et du prologue, notes présentant les variantes entre les deux versions), cette nouvelle édition est accompagnée d'une longue dissertation critique qui est une étude à part entière sur la rédaction de la *Chronique*, les personnages et la majorité des lieux cités¹⁴. Alors que le premier travail de J. Depoin était marqué par le souci d'établir des parallèles entre la *Chronique* et la chanson des *Quatre fils Aymon*, le second s'en détache. S'appuyant sur des sources aquitaines des X^e, et XI^e siècles (Adémar de Chabannes, les fonds de Saint-Astier ou de Condom, les cartulaires de Baignes, d'Uzerche, de La Sauve-Majeure, Sainte-Croix de Bordeaux, Saint-Seurin, d'autres documents du fonds Périgord, les chartes de Saint-Florent de Saumur pour le Périgord, etc.), J. Depoin

10. Godin & Hovyn de Tranchère 1888, pièces justificatives n° 1, 4-32. Nous savons gré à M. David Redon d'avoir attiré notre attention sur cette édition.

11. Depoin 1912, 58-67 et 183-193. Nous remercions M. Gaël Chenard pour ses recherches sur J. Depoin.

12. Depoin 1921.

13. Higounet 1963 ; Mussot-Goulard 1982. Nous n'en avons nous même eu connaissance que récemment.

14. Les titres des chapitres donnent une idée des thèmes étudiés par J. Depoin. IV- Remarques sur la rédaction de la *Chronique*. V- Antiquité de Guîtres et de Fronsac. VI- Le château de Montauban. VII- La fondation de Mussidan et la réforme de Saint-Astier. VIII- Guillaume de Bordeaux, beau-père d'Ays de Fronsac. IX- Les filles du vicomte Ays. X- Dée de Montignac, femme du vicomte Grimoard. Généalogie des vicomtes de Limoges, des comtes de la Marche et de Périgord au X^e siècle. XI- Les filles du vicomte Grimoard : Alaas, comtesse d'Angoulême, Amélie, comtesse de Bordeaux et de Périgord. XII- Les comtes de Bordeaux de souche gasconne.

s'est surtout attaché à prouver l'historicité des personnages cités dans le texte, pour contrer les accusations de fausseté de la *Chronique* soutenues notamment par Jules Delpit. C'est là le principal mérite du travail de J. Depoin, nous y reviendrons.

Cependant, l'authenticité des sources dont il s'est servi a depuis été contestée, ce qui fragilise quelques unes de ses déductions. De plus, et c'est nous semble-t-il le principal point d'achoppement, la datation de la rédaction du texte proposée par Depoin ne suscite pas une franche adhésion. D'après lui, la *Chronique* aurait été rédigée par les moines de Guîtres, vers le milieu du XI^e siècle, peu après le règne de Robert le Pieux. Ce qui plaiderait selon nous pour une compilation plus tardive sont les points suivants. Outre les mentions d'un *notarius*, la valorisation de Paris, *tam inclitam ac famotissimam urbem*, dans les deux premières parties de la *Chronique*, la dédicace de la basilique fondée par Yon de Gascogne à Marie Madeleine dont le culte est surtout populaire au XII^e siècle, il y a cette remarque sur le nom des comtes de Périgueux ayant succédé à l'hôte d'*Alcherius* et qui selon le compilateur portaient tous le même nom de Taleirand¹⁵ : or, chez les comtes de Périgueux, ce nom n'est porté régulièrement qu'à partir du début du XII^e siècle (voir infra).

Une composition encore plus tardive n'est pas à exclure. En effet, l'enquête de 1498 avait pour but de déterminer où devaient aller les appels des juges de Guîtres. Les moines prétendaient qu'ils n'étaient pas du ressort du sénéchal de Fronsac. Selon eux, et parce que l'abbaye était de fondation royale, établie par Charlemagne, les appels ressortissaient du sénéchal de Guyenne. Le 19 mars 1498 (n. st.), le lieutenant général de la sénéchaussée, Jean de Laborie, vint à Guîtres à la recherche d'archives. Il souhaitait mettre la main sur "un grand roolle en parchemin vielz et ancien" qui aurait été présenté quelques années plus tôt au sénéchal de Fronsac, François Pastoureau, devant témoins et sur lequel, d'après le même Pastoureau, était écrit *Karolus Magnus edificavit sibi turrem in loco altissimo aut fortissimo de Fronsiaco et in districtu ejus, suam abbatiam de Aquistris in honore beatissime et gloriossime Virginis Marie*. De la fouille des archives de l'abbaye, alors rangées dans des coffres et des arches, les religieux ne purent extraire que :

"trois roolles longs, escriptz en parchemin et certains livres et papier vielz et anciens, les aucuns faisant mention de leurs cens et rentes et les autres des droits de la juridiction dudit lieu et dire n'avoir, ne savoir veu aucun roolle, livre ou pappier, ouquel fut contenu que Charles Maignes eust basti et eddiffié Fronsac (...) et aussi frère Guillaume Gaillard, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Saint-Denis de Pyran [Piles] illecque prezent, qui ont dit et confessé avoir autreffoys veu audit monastère et pouvoit avoir quinze ou seize ans un gros roolle long, de parchemin ancien et authentique començant Karolus Magnus, auquel estoit escript en latin et faict mention que Charles Magnes avait bâti et construit la Tour de Fronssac et in districtu fut fondé ledit monastère de Guistres en l'honneur de la benoiste et glorieuse Vierge Marie et ledit roole avot ledit

15. Depoin 1921, 97 : *Ab quippe priore Tallerano, consules urbis Petragorice postea plures appellati sunt Tallerani.*

Hardilhon tenu et palpé avecques les trois roolles avoit monstré, ne savoit ou depuis avoit esté mis”¹⁶.

Certes, le procès verbal ne détaille pas ce qu’il y avait dans ces trois *roolles* et il serait téméraire de conjecturer de ce qu’était ce fonds d’archives disparu dans les années 1480. Mais alors que le procès verbal ne mentionne pas la *Chronique*¹⁷ et qu’on ne relève nulle allusion dans celle-ci à Charlemagne, force est de constater l’insistance de celle-ci à faire de Guîtres une fondation royale. Pour preuve, le nom de “Château-Royal” ou “Ville-Royale” qu’Eudon lui aurait initialement donné et qui offre aux moines l’argument qu’ils n’avaient pas su trouver en 1498¹⁸.

Il convient donc de distinguer au moins deux choses. D’une part la compilation elle-même, qui a probablement été réalisée tardivement (nous opterons pour l’extrême fin du xv^e siècle), d’autre part la matière à partir de laquelle elle a été bâtie. Celle de la troisième partie, qui ne dénote pas des dotations monastiques du xi^e siècle, semble issue de documents du fonds d’archives de l’abbaye, disparus depuis. Celle de la seconde, où se trouvent les personnages et les alliances que les recoupements de Depoin ont pour partie validés, relève certainement de traditions familiales transmises soit oralement depuis le xi^e siècle soit précocement mises par écrit.

VRAISEMBLANCE DES INFORMATIONS TIRÉES DE LA CHRONIQUE SUR LES PREMIÈRES GÉNÉRATIONS DE LA FAMILLE VICOMTALE DE FRONSAC

La difficulté de dater précisément la mise par écrit de la partie qui nous intéresse aujourd’hui (la deuxième et le début de la troisième) ne nous permet pas de connaître le degré d’ancienneté et d’altération par le temps de la vision de la parenté des premiers vicomtes de Fronsac (voir schéma de filiation). Contrairement à Geoffroy du Vigeois, quasi contemporain des derniers rejetons des familles qu’il présentait, notre compilateur vivait longtemps après la dernière génération de vicomtes de Fronsac du règne de Robert le Pieux. L’image qu’il nous donne de cette parenté est donc moins fidèle que celle d’un Lambert d’Ardres. Cependant comme J. Depoin l’a bien montré, il n’y a pas lieu de croire cette généalogie sortie de l’imagination du compilateur.

Commençons par la résumer (fig. 1)¹⁹. Il était donc une fois un comte (*consul*) de Paris anonyme et trois de ses sept fils, nommés *Alcherius* dit le sourd, Aimon (*Aimo*) et *Atmardus*. N’attendant rien des honneurs paternels, n’acceptant pas de servir sous la bannière d’un égal et surtout assoiffés de gloire militaire, ils décidèrent de

16. Grellet-Balguerie 1888-1889, 169-170. Le procès-verbal précise que Richard Dupaict, procureur des revenus du monastère de 1481 à 1494, et ayant à ce titre l’administration des titres et enseignements et procès, faisait résidence à Angoulême.

17. Il n’en est pas non plus question dans les cinq inventaires des archives du château de Fronsac faits en 1519, 1522, 1550, 1598-1607 et 1670 (Bissonet 2005).

18. Depoin 1921, 94.

19. Voir le texte en annexe à cette communication.

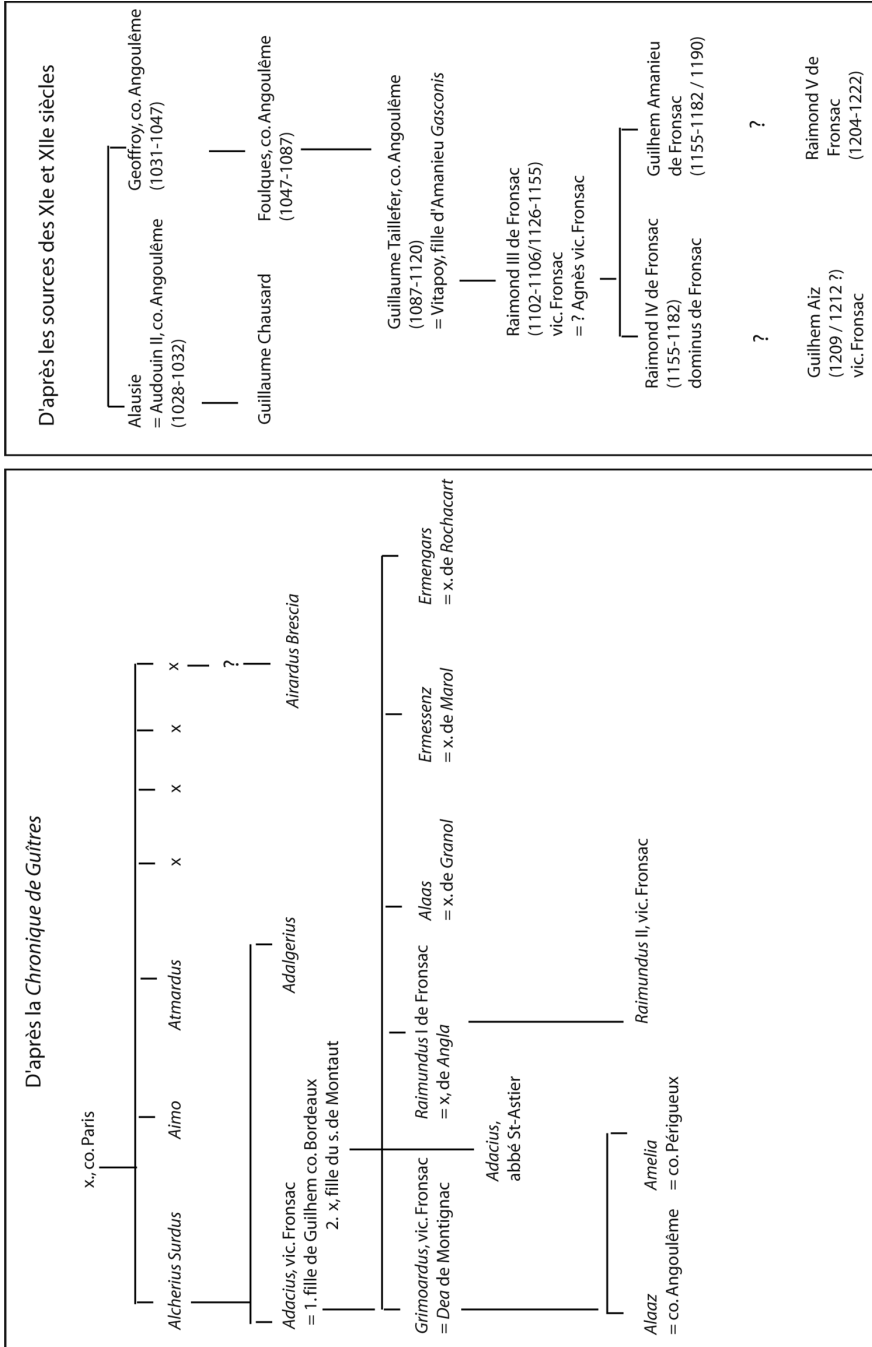


Fig. 1. Les généalogies des premiers vicomtes de Fronsac.

partir à la conquête de plus amples *honores*. Ils réunirent, grâce à l'argent de leurs parents, une troupe de deux cents *milites* à laquelle se joignirent leur neveu, *Airardus* surnommé *Bresca*, et cent hommes d'armes (*satellites*). La fortune les conduisit dans les confins du Périgord, dont le comte (*consul*), nommé Talairand (*Tallerannus*), jugea bon de s'attacher de tels auxiliaires pour être secondé dans les guerres auxquelles il était confronté. Il leur abandonna, de droit héréditaire (*jure hereditario*), sur son *honor*, tout ce qu'ils allaient acquérir ainsi que la forêt de la Double (*Dupla*). Après un développement sur les origines supposées des comtes de Périgord, l'étymologie du nom Talairand, l'auteur évoque ensuite rapidement les fondations castrales de cette famille. *Alcherius*, le survivant des trois, fonda le *castellum* de Ribérac ; son fils *Aldagerius*, celui de Mussidan avec l'aide (*adjutorium*) de Guillaume *Taleran*, *consul* ; avec son frère *Adacius*, ils acquirent (*acaptaverunt*) de l'évêque de Périgueux le *castellum* et l'*honor* de Saint-Astier. La noblesse d'*Adacius* étant parvenue aux oreilles du comte de Bordeaux, Guilhem, une rencontre secrète eut lieu entre les deux hommes à Saint-Jean de Coutras ; en cette occasion Guilhem offrit sa fille en mariage à *Adacius* et lui donna le *castrum* de Fronsac.

À ce stade le compilateur interrompt à nouveau son récit pour faire état d'une autre tradition des événements rapportés et qui suscite des réserves de sa part. Cette version accorde une place centrale à Aimon, dit le Beau (*Aimo lo Bels*), présenté comme l'aîné de la fratrie (*natu major*). Elle attribue le départ de Paris à l'opposition d'Aimon contre un roi de France anonyme et aux machinations de la reine, dont Aimon était amoureux ; celle-ci, dans un discours au roi rapporté au style direct, mit au point un stratagème pour attirer son soupirant et ses partisans hors de la ville. Aimon, chassé de Paris, fut alors pris de remords pour avoir livré une guerre si dure à son roi. Il partit avec ses frères (non nommés) chercher l'aventure ailleurs, accompagné de deux cents *milites* et de leur neveu *Airardus cognomine Bresca*, accompagné de cent hommes. Leur association fut scellée par un pacte en vertu duquel Airard aurait en fief (*in fevum*) l'ensemble des conquêtes. Arrivés en Périgord, ils se mirent au service du *consul*. La seconde version développe la rencontre de Coutras : alors qu'ils chevauchaient en Double avec trois cents *milites*, Aimon et ses frères rencontrèrent au port de Saint-Jean de Coutras l'envoyé du *consul* de Bordeaux qui attendait un seigneur auquel le comte destinait sa fille. Aimon le Beau montra son fils *Adacius* au légat en lui demandant s'il n'avait jamais vu quelqu'un d'aussi illustre en chevalerie et d'aussi probe. Il obtint que le comte vînt discuter de ce projet d'union, ce qui fut fait. Aimon obtint *jure hereditario* tout le territoire compris entre Isle et Dordogne, Airard ayant de cet *honor* le tiers en fief. Les autres frères (toujours anonymes) ne furent pas en reste : un troisième eut le *castrum* de Blaye, un autre Montendre, le cinquième Blaye (!), le suivant *Bevanias* et le septième un lieu non précisé.

Cette longue parenthèse close, le compilateur revient à ce qu'il juge digne de foi. *Adacius* est présenté comme le premier vicomte de Fronsac en raison de son union avec la fille du comte de Bordeaux (*primus dictus est vicecomes Fronciaci*) et du don par ce même comte du *castrum* de Fronsac, avec son *honor* et d'autres *honores*, *ex hereditate*.

Adacius eut de ce premier mariage deux fils, le vicomte Grimoard et Raimond de Fronsac, ainsi que trois filles portant le patronyme de leurs époux (*sic quippe a viris suis nuncupabantur*), *Alaas de Granol* (Grignols), *Ermessenz de Marol* (Mareuil) et *Ermengars de Rochacart* (Rochechouard). D'un deuxième mariage avec une dame de *Montealto* (Montaut) *Adacius* eut un troisième fils, appelé comme lui, qui dirigea l'église de Saint-Astier, dans le chapitre duquel il se fit enterrer. Les deux fils d'*Adacius*, une fois devenus adultes et prêts à relever l'honneur vicomtal, s'en furent à Bordeaux trouver le *consul*, leur grand-père maternel. Celui-ci, souhaitant honorer ses petits-fils (*nepotes*) et les élever au dessus de leurs parents, leur donna l'ensemble de l'honneur de Fronsac, sans rien y conserver, ainsi que divers autres honneurs, de droit héréditaire, comprenant de grandes forêts et quantité de feudataires.

Le vicomte Grimoard prit pour épouse une dame de Montignac nommée *Dea* (*duxit uxorem* de Montignac). Ils eurent pour filles *Alaaz*, comtesse d'Angoulême, et *Amelia*, comtesse de Périgueux. Quant à Raimond, il prit pour épouse une dame de *Angla* qui lui donna Raimond le vicomte. Les deux frères, le vicomte Grimoard et Raimond, édifièrent simultanément la congrégation de Saint-Astier et l'abbaye de Guîtres. Le reste du texte présente les privilèges et les biens dont l'abbaye de Guîtres fut dotée.

RECOUPEMENTS AVEC D'AUTRES SOURCES

Nous l'avons dit, J. Depoin a eu le grand mérite d'avoir effectué des recoupements avec d'autres sources des XI^e et XII^e siècles. Certes, nous ne pouvons pas suivre toutes ses déductions, notamment celles qu'il mène pour raccrocher à toute force des individus à la lignée vicomtale²⁰. Mais parmi les recoupements que nous suivrons, il y a d'abord ceux qui concernent deux des derniers maillons de la lignée, les filles du vicomte Grimoard et de *Dia*, à savoir *Alaaz*, épouse du comte d'Angoulême et *Amelia*, épouse du comte de Périgueux. En effet, selon l'*Histoire des évêques et des comtes d'Angoulême*, le *castrum* de Fronsac était passé dans le *dominium proprietatis* du comte d'Angoulême, Audouin II (1028-1032), après son mariage avec une comtesse nommée *Alairia*²¹ ; toujours selon la même source, le comte Audouin donna à son fils aîné Guillaume Chausard la moitié du *castrum* de Fronsac en dédommagement de son éviction au comté d'Angoulême, car sa mère aurait tenté d'empoisonner le comte Guillaume IV, le père d'Audouin II²². Il y a tout lieu de croire que cette comtesse que les historiens du Bordelais et de la Gascogne ont pris pour une fille du duc de Gascogne, Guilhem Sanche, était celle de la *Chronique*. Une notice du cartulaire de Sainte-Croix de Bordeaux, datée de 1043, rapporte quant à elle la donation d'Ama, comtesse de Bordeaux et du Périgord, d'une terre située à Médrins, en Entre-Dordogne, en faveur

20. Depoin 1921, 139 et 145 (pour Nonie de Grignols dont il fait une petite-fille d'*Alaas*) ; *id.*, 164 (pour des Fronsac que les sources du XI^e et XII^e siècles ne rattachent pas explicitement aux vicomtes).

21. Boussard 1957, 23 (l'auteur arrête son histoire en 1159).

22. Boussard 1957, 25.

du monastère de Sainte-Marie-de-la-Fin-des-Terres (à Soulac)²³. Cette comtesse qui a été vue comme une fille du comte de Périgueux et qui semble avoir été la première épouse de Gui Geoffroy, le futur duc d'Aquitaine, serait soit *Amelia*, la sœur d'*Alaaz*, soit sa fille.

Il est plus que tentant de voir en Guilhem, le comte de Bordeaux qui donna sa fille à *Adacius*, le comte Guilhem dit le Bon, fils et successeur du comte de Bordeaux Raimond, époux d'Aremburge, le restaurateur de Sainte-Croix de Bordeaux²⁴. À notre connaissance seule la *Chronique de Guîtres* rapporte l'existence de l'alliance évoquée ci-dessus. On considère que Guilhem mourut en 977, année où ses cousins Guilhem Sanche et Gombaud purent se prévaloir du titre de duc de Gascogne en fondant le monastère Saint-Pierre de La Réole.

Le comte Talairand, qui apparaît dans les deux versions, semble être Guillaume Talairand, le second fils de Bernard I^{er}, comte de Périgord, qui a été comte d'Angoulême (dès 952-964/ 973) et comte de Périgueux : il succéda à son frère Arnaud Bouration, comte de Périgord et d'Angoulême²⁵. Par contre, l'origine du nom Talairand proposée par le compilateur n'est pas recoupée à notre connaissance : il prétend que Talairand est issu d'un *princeps* de Senlis, appelé Galeran, et qui en raison de sa familiarité avec le roi de France aurait reçu, à l'époque où le roi dominait les Aquitains, la préture de Périgueux puis le consulat. S'étant révolté contre le roi, il aurait changé son nom en modifiant un G pour le T. Or, le Talairand de l'histoire est un fils de Bernard I^{er}. Autre discordance à propos du nom de Talairand, qui aurait été porté par les comtes de Périgueux à partir de ce précédent. D'après les travaux de Murielle Laharie, ce n'est qu'au XII^e siècle que ce nom est régulièrement porté, avec Guillaume II Talairand (1110-1115) puis Hélie V Talairand (vers 1160-1208).

Corroborés également, les liens avec les seigneuries périgourdines de Saint-Astier et Mussidan. Rappelons que selon la *Chronique*, *Adacius* et *Adalgerius* auraient acquis ensemble avec un évêque de Périgueux anonyme²⁶, le château et l'honneur de Saint-Astier. Le second aurait bâti Mussidan avec le comte de Périgueux Talairand. Les fils d'*Adacius*, Grimoard et Raimond, instituèrent une communauté monastique à Guîtres et Saint-Astier ; leur frère *Adacius*, abbé de Saint-Astier, choisit d'y être inhumé.

Concernant Mussidan, Adémar de Chabannes nous apprend que l'évêque d'Angoulême Grimoard (992/995-1012/1018) abandonna le *monasterium* de Trémolat à son frère Aimeric "duc de Mussidan". Entre 1059 et 1081, *Alguerius, miles, castri Muxidani dominus* fit une promesse de don à Saint-Florent de Saumur²⁷. L'évêque Grimoard apparaît dans le premier des textes du fonds de Saint-Astier conservé dans

23. Ducaunnès-Duval 1892, n° LXXX.

24. Ducaunnès-Duval 1892, n° I, II ; Higounet 1963, 45 ; Mussot-Goulard 1982, 114, 116, 131.

25. Depoin 1921, 189 ; Debord 1984, 103.

26. Selon J. Depoin, le responsable de cette aliénation fut l'évêque Martin, fils de Boson-le-Vieux, comte de La Marche, frère d'Audebert I^{er} et de Boson II (Depoin 1921, 126).

27. Marcheguay 1879, 223 n° XLVI, Depoin 128.

la collection Périgord de la Bibliothèque nationale de France, la charte de fondation de la collégiale, passée en 1012, par l'évêque de Périgueux Raoul²⁸. Celui-ci agissait avec le consentement du pape Benoit VIII, de l'archevêque de Bordeaux Séguin, d'un vicomte nommé Grimoard et de son frère Raimond, qualifiés de *contribules* (parents), des évêques Grimoard et Hislon, de leurs frères Aimeric, Arnaud, Gérald et de leur cousin Hélie Geoffroy le viguier. La charte se termine par la nomination d'*Aacius* à la tête de la communauté canoniale²⁹. En 1094, à l'occasion d'un conflit entre les chanoines de Saint-Astier et le chapitre de Saint-Front, les premiers pouvaient arguer que leur abbaye abritait les dépouilles d'*Adacius*, le frère des vicomtes Grimoard et Raimond³⁰. J. Depoin déduisait de ces documents :

“Ainsi, d'une part, l'évêque Grimoard et ses frères, de l'autre son homonyme qui prend en souscrivant le titre de vicomte et son frère Raimond, sont issus de la même souche : ces deux branches dont la première est celle des châtelains de Mussidan ont à Saint-Astier en 1012 une communauté d'intérêt qui remonte au moins à leurs auteurs. N'est-ce pas la consécration des assertions du chroniqueur de Guîtres, présentant Ays de Ribérac, père des vicomtes Grimoard et Raymond, et Audegier de Mussidan comme deux frères ?”³¹.

Nous pouvons ajouter quelques éléments au crédit de l'historicité des faits rapportés par la *Chronique*. Il y a tout d'abord la période de la mise en place de la vicomté, dans la seconde moitié du X^e siècle, qui coïncide avec celle des vicomtés en Limousin ou en Gascogne³². Relevons également l'existence de possessions de l'abbaye de Baignes à Guîtres, ce qui peut corroborer les liens établis par la *Chronique* entre les deux établissements religieux³³. Certains des noms des individus de la *Chronique* se retrouvent aussi dans l'aristocratie du Fronsadais et de l'Entre-Dordogne des siècles suivants. Au XIII^e siècle, le nom de Raimond est le marqueur principal des vicomtes de Fronsac (Raimond III et IV). Celui d'Aimon se rencontre aussi chez les Fronsac avec un individu que l'on ne parvient pas à rattacher certainement à la lignée vicomtale et qui appartient peut-être à un rameau secondaire³⁴. Dans le nord de l'Entre-Dordogne, dans les années 1107-1119, Guillaume Aimon, viguier de Lonchat, donna en faveur

28. BnF Périgord, 34, f. 188-189, 194v.

29. *Signum regis Roberti, anno regni ejus XXV, ab incarnatione vero Domini anno millesimo XIII. S. Sigoini archiepiscopi. S. Grimoardi episcopi. S. Hisloni episcopi. S. Grimoardi vicecomitis. S. Raimundi fratris ejus. S. Aimerici, Arnaldi, Geraldi. S. Helie Gauzfredi vicarii. Firmatum est hoc preceptum II nonas Augusto, ab Arnaldo praesule congregationemque ejus, Helia consule.*

30. *Ibi enim sepultus est Adacius frater Grioardi et Raimundi vicecomitum.* Depoin 1921, 127, d'après BnF Périgord, vol. 77, 74.

31. Les seigneurs de Mussidan se faisaient ensevelir à Saint-Astier à la fin du XI^e siècle (Depoin 1921, 124, d'après BnF Périgord, 77, 74).

32. Barrière 1995, Mussot-Goulard 1982, 140-150.

33. Depoin 1921, 105, *dispositione tamen et consilio Siguinis abbatis Sancti Stephani Beanie qui illorum monachorum et capitaneorum precatu, huic monasterio sibi commendato aliquot prefuit annis.* Cholet 1868, 131.

34. Aimon de Fronsac, neveu de Gaucelm Arnaud, assiste à la vente d'une terre en faveur de la Sauve-Majeure, en présence de la vicomtesse de Fronsac, Higounet éd. 1996, n° 581 (1102-1106).

de la Sauve-Majeure sa justice de Lonchat et d'autres biens à Doboengs³⁵. Rappelons que la mère d'Aimoin, le biographe de l'abbé Abbon de Fleury mort en 1008, vivait non loin dans la *villa* de Francs³⁶. Les noms doubles Guilhem Grimoard ou Grimoard Aimoin se trouvent encore chez les seigneurs de Montcaret et de Montravel dans l'ouest du Périgord des années 1080³⁷.

Un autre nom caractéristique, celui de *Adacius* ou Aiz, fut choisi préférentiellement dans quelques familles de l'aristocratie locale. D'abord les vicomtes de Fronsac et, semble-t-il, tardivement avec Guillaume Aiz³⁸. Plus tôt chez les Faidit, une famille que l'on trouve parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Guîtres de la troisième partie de la *Chronique*, avec *Adacius Faidic*, puis à la fin du XI^e siècle *Aiax Faidit*³⁹. Il apparaît aussi chez les Puynormand, importants seigneurs locaux du nord de l'Entre-Dordogne avec Guillaume Aiz, un des barons du vicomte de Castillon de la fin du XI^e siècle et Aiz de Puynormand qui vécut dans les années 1130⁴⁰.

La donation par le *consul* de Bordeaux en faveur des deux frères Grimoard et Raimond de tout l'honneur de Fronsac, *jure hereditario*, "sans rien s'y réserver" donne du sens à une particularité du Fronsadais. Le domaine comtal puis ducal en Bordelais que nous sommes parvenus à reconstituer dans son implantation territoriale de la fin du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle était consistant au sud de la Dordogne, en Entre-deux-Mers, en Cernès, en Buch et en Born⁴¹. Au nord de la Dordogne, en revanche, et plus particulièrement en Fronsadais, nous n'avons relevé aucune donation ou séjour d'un comte de Bordeaux, d'un duc de Gascogne ou d'Aquitaine avant les années 1240. Par ailleurs, il a été récemment observé que le *dominium* des vicomtes de Fronsac ne s'arrêtait pas au seul Fronsadais et qu'il débordait sur l'Entre-Dordogne (Sablons, Saint-Émilion) et sur l'Entre-deux-Mers (Vayres)⁴². Ne peut-on pas voir dans cette singularité l'explication de la phrase, extraite de la *Chronique*, selon laquelle Grimoard et Raimond auraient reçu du consul de Bordeaux, en plus de l'*honor* de Fronsac, bien d'autres *honores jure hereditario* ne relevant pas de l'*honor* de Fronsac ?

35. Higounet 1996, n° 789, 791, 793, 796, 798, 799, Un certain Aimon et un nommé Guilhem Aimon firent ensemble un nœud au bas de la donation d'une terre près de Puy-Dudon à la fin du XI^e siècle (Higounet n° 833). Relevons aussi à Génissac, sur la rive gauche de la Dordogne une *vinea Aimonis* (Higounet n° 552 et 989) et, à la fin du XII^e siècle, un moulin sur la Souloire possédé par un *miles* nommé Guilhem Aimon (Higounet n° 524).

36. Bautier et al. 2004.

37. Marcheguy 1879, n° IX, XII, XXII, XXVIII, XLIII, XLVI.

38. Archives départementales de la Gironde, H 259, f. 1 (1209).

39. Depoin 1921, 104, *Adacius* donne l'église Saint-Vivien de Clairac, plusieurs manses notamment à *Monte Oisando* (Montussan) et autorisa ses tenants *feva* de *Maizes* à les aliéner en faveur de l'abbaye de Guîtres. Le cartulaire de Baignes signale un fief relevant de *Aicius Faidit* à Vaissac dans le val du Lary (Cholet 1868, n° 11, Depoin, 140, n. 126). Il est encore question d'un *Aiax Faidit* à la fin du XI^e siècle (Higounet 1996, n° 837). En 1091, Arnaud Faidit est seigneur de Cadillac-en-Fronsadais (cart. St-Jean d'Angély, n° CCCI), donateur des églises de Saint-Loubès et de Saint-Saturin de *Costacaïsan* (Higounet, 415, 425).

40. Higounet 1996, n° 636, 954 ; Sainte-Marthe [1720] 1873, II, col. 321 (1131) ; Garde 1946, 174.

41. Boutouille à paraître.

42. Bissonet 2004.

LES PARENTÉS AVEC L'HISTOIRE DES QUATRE FILS AYMON

C'est un point sur lequel J. Depoin a beaucoup insisté, il y a dans notre texte une matière que l'on retrouve dans l'*Histoire des quatre fils Aymon*, dont une grande partie de l'action se déroule dans le château dit de Montauban, construit au "confluent des deux fleuves, Gironde et Dordogne", sur une éminence dominant la vallée et non loin de Bordeaux⁴³. Certains personnages de la chanson ont en effet leurs homonymes dans la *Chronique de Guîtres*, comme Aimon de Dordogne, Yon de Gascogne ou Galeran⁴⁴. L'opposition vis-à-vis d'un roi de France se retrouve dans les deux textes, avec des nuances, puisque c'est l'empereur Charlemagne qui poursuit de sa colère les quatre fils Aymon, alors que dans la *Chronique de Guîtres* un roi de France anonyme contraint les frères à quitter Paris. C'est également à Paris que le Charlemagne des *Quatre fils Aymon* tient sa cour et d'où partent Aimon et ses frères de la *Chronique*.

Yon de Gascogne fait le lien entre les deux : dans les *Quatre fils Aymon*, c'est lui, roi de Gascogne régnant depuis Bordeaux⁴⁵, qui accueille les quatre frères fugitifs, les met à son service contre le Sarrasin Bège, leur accorde ensuite le droit de construire le château de Montauban et donne en mariage sa fille à Renaud. Dans la première partie de la *Chronique de Guîtres*, Yon est le fils naturel d'un roi des Francs venu s'installer avec ses *proceres* sur les bords de l'Isle, pour fonder un *oppidum* à Guîtres et une basilique dédiée au Sauveur et à Marie Madeleine ; depuis ce *castrum* il subjuga toute la Gascogne, de la Garonne aux Pyrénées, mais le texte qui fait de Guîtres sa résidence principale ne lui donne pas de titre, royal ou comtal. On pourrait relever d'autres similitudes entre les deux textes⁴⁶.

Cependant l'*Histoire de Guîtres* se démarque aussi des *Quatre fils Aymon*. Le personnage d'Aimon le Beau, qui est au cœur de notre récit, n'occupe pas dans les *Quatre fils Aymon* le devant de la scène, tout entière consacrée aux aventures de ses quatre fils, dont Renaud de Montauban ; dans la chanson, le vieil Aimon de Dordogne n'a pas le beau rôle, pris entre son devoir de fidélité à l'empereur et sa compassion pour ses fils. La *Chronique* ne souffle pas mot de Renaud, Alard, Guichard et Richard⁴⁷. Les traditions familiales rapportées par la *Chronique* se démarquent donc de la geste.

La matière et l'origine de celle-ci ont suscité d'intenses débats. Joseph Bédier a opté pour une rédaction de la fin du XII^e siècle à partir de l'abbaye ardennaise de Stavelot et Malmédy sur la base de faits s'étant déroulés au VIII^e siècle entre Charles

43. Grellet-Balguerrie 1895 ; Bédier 1929, 189-278.

44. Depoin 1921, 5.

45. Combarieu du Grès & Subrenat 1983, 92-94 (distinction entre France et Gascogne), *id.*, 118 (sur la couronne de Gascogne).

46. Combarieu du Grès & Subrenat 1983, 52 (le nombre de trois cents *milites* à la suite des Quatre fils Aimon) ; *id.*, 71 (Senlis) ; *id.*, 82 (départ pour l'Espagne) ; *id.*, 82-87, 120, 145 (Dordogne, Garonne, Gironde, Bordeaux, Gascogne).

47. Autres divergences, Combarieu du Grès & Subrenat 1983, 88 (Aelis, sœur du roi Yon de Gascogne est donnée par son frère à Renaud de Montauban) ; *id.*, 278-280 (sur le partage des terres entre les frères).

Martel et Eudes d'Aquitaine⁴⁸. De son côté, J. Depoin optait pour une origine gasconne en préférant voir dans la *Chronique* la matière ayant servi à l'élaboration de la geste. Sur ce point, force est de reconnaître au compilateur anonyme plus de prudence que J. Depoin n'en montra. Car le passage où le personnage d'Aimon le Beau est valorisé (ses frères ne sont que des faire-valoir) est nettement individualisé dans le récit, comme pour souligner le peu de crédit que le compilateur accordait à cette version. Ce passage, qui rapporte aussi un thème courant dans la littérature courtoise, celui de la machination de la reine, marque donc l'intrusion *a posteriori* de la geste des *Quatre fils Aymon* dans la mémoire familiale des vicomtes de Fronsac. À une époque qu'il est difficile de déterminer, mais qui se situe certainement au plus fort de la popularité des *Quatre fils Aymon*, un connaisseur de la chanson a donc probablement tiré parti de l'existence d'un Aimon dans la haute mémoire familiale des vicomtes de Fronsac pour bâtir un récit original, fait d'emprunt aux deux sources. Le chroniqueur anglais Mathieu Paris, qui écrivait au milieu du XIII^e siècle, ne faisait-il pas de même en assimilant une des forteresses prises par le roi Jean sans Terre en 1206 *in Pictavia* au château de Montauban des *Quatre fils Aymon*⁴⁹ ?

LES STRUCTURES DE PARENTÉ VUES PAR LA CHRONIQUE DE GUÎTRES

Les informations de la *Chronique* sur les premiers vicomtes de Fronsac se prêtent difficilement à une analyse des structures de parenté. Même après avoir levé les doutes sur l'historicité des différents maillons de la généalogie, celle-ci reste la construction *a posteriori* d'un historiographe ayant fait des choix et écarté une partie non mesurable des informations recueillies. Par exemple, il est curieux de ne voir, presque pour chaque génération, qu'une seule descendance attestée, comme pour souligner une structure patrilineaire ; de toute évidence, celles des trois filles d'*Adacius* ont été passées sous silence. Cette généalogie est donc davantage la représentation d'un système de parenté plutôt qu'un reflet exact de ses pratiques. Ces réserves étant posées, quelques données peuvent être utilisées.

Avec cinq générations, la profondeur généalogique révélée par la *Chronique* correspond à la moyenne des autres généalogies des XI^e et XII^e siècles, qui se limitent en général à trois ou quatre générations connues : quatre pour Lambert d'Ardres, les sept degrés des Sa Era du cartulaire d'Auch faisant figure d'exception. De même, l'écran du milieu du X^e siècle, au delà duquel la mémoire ne remonte pas est de règle, sauf à invoquer un ancêtre mythique tel Sifrid pour les comtes de Guines. Cette incapacité à dépasser les années 900-950 résulte des transformations sociales de la fin de la période carolingienne et de celles, concomitantes, des structures de parenté⁵⁰.

48. Bedier 1929, 237-278.

49. Madden 1866, 107. Le château de Cubzac, sur la rive droite de la Dordogne, dont les premières mentions ne sont pourtant pas antérieures aux années 1250, est assimilé à celui de Montauban. Drouyn [1865] 1977, 2000, 200-204.

50. Barthélemy 1997, 222-228 ; Guerreau-Jalabert 1999 ; Lett 2000, 23.

Les aventures d'Aimon et de ses frères, comme celles d'*Adacius*, rappellent les errances d'autres héros fondateurs de lignée. G. Duby a dit combien ce *topos* dont sont remplis les romans de Chrétien de Troyes avait vocation à satisfaire une partie du public aristocratique, celui des *juvenes* en quête de chasements ou de riches héritières, et dont les attentes, par une sorte d'acculturation, finissaient par imprégner l'ensemble de l'aristocratie.

Dans notre extrait de la *Chronique*, la place des femmes est minorée, comme souvent dans ce genre de texte : sur vingt-trois individus mentionnés, neuf sont des femmes. Mais pour six de celles-ci le nom est cité, alors qu'en règle générale l'onomastique féminine est occultée. Celles dont le nom a été oublié sont soit les femmes entrées dans la famille, les deux épouses d'*Adacius*, soit celles qui appartenaient aux degrés les plus anciens de la généalogie, ce qui revient à dire que la mémoire des ancêtres était sexuellement discriminante. On note en revanche que pour les filles nées dans la famille ce sont leurs époux qui sont pour partie anonymes, le généalogiste n'ayant retenu d'eux que le patronyme.

Pour les hommes, le choix des noms fait apparaître l'importance de l'installation d'*Adacius* en Bordelais et de son alliance hypergamique avec la fille du comte de Bordeaux : aux deux générations suivantes se trouvent des Raimond, un nom qui n'apparaît pas sur les trois premiers degrés de la généalogie, au point d'éclipser le nom d'Aimon, moins valorisant que celui du père de Guilhem le Bon. C'est également à partir de la génération des enfants d'*Adacius* que l'on note l'usage, non encore exclusif, d'un nom patronymique, alors qu'auparavant le second nom n'est qu'un sobriquet (Airard le Briche). Ce patronyme est à chaque fois le nom d'une seigneurie (Fronsac, Mareuil, Grignols, Rochechouart), ce qui souligne l'importance des effets de la patrimonialisation du capital, immobilier et symbolique, dans le système onomastique et les structures de parenté.

Les alliances contractées pour le fils et les filles d'*Adacius* attachent la lignée à des familles périgourdines ou limousines de rang sensiblement équivalent à celui des Fronsac. Les Rochechouart sont issus du vicomte de Limoges Géraud, mort en 987 : il est probable qu'*Ermengars* épousa Aimeric II *Ostafranc* de Rochechouart (frère de l'évêque de Limoges Audouin et du vicomte Gui I^{er}) si l'on en croit un accord passé entre 1052 et 1060 entre l'évêque Itier de Limoges et Aimeric III de *Rocacoardo*, *filius Ermengardis*⁵¹. Grignols, Mareuil et Montignac sont des seigneuries périgourdine du XI^e siècle⁵².

CONCLUSION

Il n'est pas possible de développer dans les limites de cet article chacun des aspects que soulève un texte d'une telle richesse et trop longtemps relégué dans

51. Depoin 1921, 143, d'après BnF Périgord, 77, 50.

52. Depoin 1921, 139-160, 191 ; Laborie 2000, 127-128 ; Laborie 2006, 172.

la confidentialité. Ainsi, la dotation de l'abbaye de Guîtres qui occupe la troisième partie du texte devrait-elle faire l'objet d'investigations plus poussées. Il faudrait également reprendre bien des conclusions de J. Depoin sur les familles périgourdines ou limousines alliées aux premiers Fronsac à l'aune des travaux menés ces dernières années sur l'aristocratie méridionale des temps post-carolingiens⁵³.

La *Chronique* nous semble être davantage une compilation de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne qu'un récit de la seconde moitié du XI^e siècle, comme J. Depoin le pensait. De même, les liens de la *Chronique* avec les *Quatre Fils Aymon* ne nous semblent pas être ceux que l'éditeur avait envisagés : à l'inverse de J. Depoin nous considérons les références à la chanson de geste comme un greffon tardif, datant au moins du XIII^e siècle. Mais, et c'est tout à son crédit de l'avoir démontré, le cœur de la *Chronique*, c'est-à-dire la généalogie des premiers vicomtes de Fronsac, rapporte le souvenir d'individus dont il n'y a pas lieu de mettre l'historicité en doute : les caractères de cette généalogie que l'on rencontre dans les récits du même genre des XI^e et XII^e siècles, les recoupements effectués à partir d'autres sources, comme l'existence d'un patrimoine anthroponymique local aux XI^e et XII^e siècles, donnent à penser que *Adacius*, *Aimon*, *Raimond*, *Alaaz* et les autres ont bel et bien constitué les premiers maillons de cette topolignée.

53. Notamment Duhamel Amado 2001 et Macé 2006.

EXTRAITS DE LA *CHRONIQUE DE GUÏTRES*,
D'APRÈS DEPOIN éd.1921, p. 96-100⁵⁴

DEUXIÈME PARTIE. L'EXODE D'AIMON DE PARIS

[...] Est itaque in Galliarum provinciis quedam regalis civitas, antiquitus vocata Lutecea modo dicta Parisius ; cujus quidem vixit, jure hereditario claris, regalis ex linea edictus, consul extitit eximius. Cui quoque septem fuere filii ; quorum tres, Alcherius scilicet, cognomento surdus, Aimo secundus, tertius Atmardus, precipue militaris glorie atque honestate fame avidi, patrios honores animadvertantes tot fratribus illustri prosapia editis honorifice non posse sufficere, dedignantesque etiam pro quolibet honore consimilibus subingari com illis, par fuit animus, propter ampliores honores acquirendos, et ob maioris oppinionem felicitatis nanciscendam, aliquam alicubi remotissimam expetere regionem quonam animosa virtus ac simul industris abstucia ipsorum gloriose excerceri valerent.

Ad quod sane peragendum, tam de ipsorum consanguineis quam de ceteris argento conducto, ducentos milites aggregant, ut quo ipsi tendere ibi pergere vellent.

Verum cum vero Aruardus cui erat nomen Bresca, nepos illorum, audito eorum itinere, habuit similem animum cum illis eundi ob quod in unum ipse satalites centum colligit. Qui sub inde milites trecenti, postquam tali conditione fide et sacramentis altrinsecus sunt federati, ut simul incederent quonam illos benignissima fortuna adduceret jura deserentes paterna, tandem secus Petragorice urbis applicuerunt confinia.

Quorum frequens fama, postquam aures Taleranni, predictae urbis consulis, attigit, ipse valde miratus qui et unde essent, et quid essent acturi, quamque ob causam illuc adventassent, habito tandem illo cum illis colloquio, ab ipsis qui et unde essent, quidque forent acturi, et etiam quod ipse de illorum prosapia descenderat, didicit. Qui audito quod facere disposerant, extimans quod, si illos secum retinere valeret, eorum auxilio et tutamine ex omnibus guerris quibus undique erat circumdatus, omnino liberaretur, illos retinens, dedit illis in suo honore, jure perpetuo, permaximam hereditatem,tribuendo etiam ipsis quicquid dignum capta in honoribus suorum inimicorum et in saltibus de Dobra⁵⁵ capere valerent.

Is si quidem Tallerannus de stirpe quorumdam principum cujusdam civitatis Gallie que nuncupatur Silvanectis, vulgo autem Senliz, quos principes antiqua naturalitas Galerannos vocat originem duxit : quiquidem principes Regum propinqui fuere. Porro, illo in tempore quo rex Francorum Aquitanicis dominabatur integre, ex predictis Gallerannis quemdam Petragorice plebi destinavit pretorem. Qui, non multo post, preturam valde pro nihilo ducens, cujusdam gentis obtinuit consulatum, regium ursurpans honorem, simul mutans et nomen. Nam qui, anteriori nomine, Galerannus dicebatur, posteriori quoque Tallerannus sortitus est nomen, G littera mutata in T. Ab isto quippe priore Talleranno, consules urbis Petragorice postea plures appellati sunt Talleranni.

54. Les titres sont de J. Depoin. Les notes qui suivent sont de notre fait.

55. Double, massif forestier des confins occidentaux du Périgord entre Isle et Dronne.

Post tandem, de quibus supra memoramus duobus fratribus ulla absque procreatione defunctis, tertius supervixit Alcherius vir strenuissimus, vicino suo nulli secundus. Verumtamen hic Alcherius, edificato castello suo, Ribbairac⁵⁶ videlicet, uxorem duxit ex qua duo genuit filios, primo nomen imponens Adaicium, secundo Aldagerium. Iste quidem Aldagerius, dono et adjutorio Guilhermi Taleranni, Petragoricorum consulis, primus condidit Moysidan⁵⁷. Acaptaverunt autem hii duo fratres a domino Petragoricensi episcopo castellum et honorem de Sancto Asterio⁵⁸.

Adaicius vero quante nobilitatis, quante que prudentie esset, vel quanta morum honestate preclarissimus extiteret Guillelmum Burdegalensem consulem nullatenus latuit. Capto etenim secreto inter utrumque colloquio, ad Sancti Johannis portum de Cortrat⁵⁹, ibidem suam sibi in connubium firmavit filiam. Cum qua illi castrum de Fronciac⁶⁰, parte cum quadam honoris castri predicti tradidit, sibi retinens omnes arces atque viariam quosdam que fevatos. Verum hoc quod quidam astriunt fratres cunctos quorum mentionem superius egimus, non propter illam quam diximus causam sed potius ob aliam huc adventasse ; quamvis frugem non conferat multam, tamen quia cuique inaudita placerent, hoc in loco innectendum estimavimus.

VERSION PLUS DÉVELOPPÉE DE L'ÉPISODE D'AIMON

Prefatus igitur Aimo, natu major, qui dum vixit, pre maxima quam habebat pulchritudine semper vocitabatur Aimolo Pulcher, vulgo vero Aimo lo Bels, magnam habebat guerram cum rege Francorum qui, tempore illo, debebat, quamvis precipuus Regine foret amasius. Unde, quamdam die cum Rex, satis privatim in sua camera existeret cum Regina, conqueri de predicto Aimono cepit, qui in suam tam male et perniciose vastabat terram. Cui Regina : « Si mihi, inquit, acquiescere vultis, tale vobis dabo consilium quale non valeatis ullum assequi per alium. Notum etenim expertumque habeo, quod super omnia Aimo me diligit, ob quid sibi mandabo ut me, volentem a vobis facere divorcium, die certo ac loco incuctanter honeste me recipiat in connubium ; ita scilicet ut cuncti sive nobiles sive innobiles de Lutecea exeuntes, mei causa honoris, pergant illuc quo me recepi putaverint. Ipse quippe, procul dubio, me putans dicere verum de divorcio et de connubio, cuncta a me sibi injuncta inestimabili perficeret gaudio. Vos autem satalites vestros ac pedites sic habetote paratos, ut, omnibus civibus tam viris quam mulieribus per unam urbis portam exeuntibus, per aliam civitatis portam introeat, ut urbs, illis vacuata, gente vestra repleatur ac muniatur. » Quod et ut dictum est, pro nefas ! actum est. Aimo autem, ubi se tam male ac turpiter deceptum animadvertit, festinanter declinavit quo salvare valuit. Proinde illius fratres tam inclitam ac famosissimam urbem se funditus cernentes amisisse, fratrem natu maiorem adierunt, acriter ipsum hortantes, ut Regem undique bella per maxima aggredirentur, interneconi etiam ipsum tradentes, si quomodo valerent. Quibus Aimo inquit nunquam se ulterius guerram habere cum illo cui totiens minis magnum injustum super injustum fecerat, ac dummodo guerram converteret cum illo ; sed tamdiu diversas peteret terras, quousque gratum sibi locum manendi reperire valeret. Ea propter ipse suique fratres cum ducentis militibus, atque simul Airrardus cognomine Bresca, illorum nepos, cum centum militibus, qui pacto quodam cum Aimone pactus fuerat, quod scilicet de hoc quod acquirere

56. Ribérac, au nord de la Double, co. et ch.lieu de canton, ar. Périgueux, Dordogne.

57. Mussidan, au sud de la Double, co. et ch.lieu de canton, ar. Périgueux, Dordogne.

58. Saint-Astier, co. et ch.lieu de canton, ar. Périgueux.

59. Coutras, co. et chef. lieu de ca. ar. Libourne, Gironde.

60. Fronsac, co. et chef. lieu de ca. ar. Libourne, Gironde.

ambo valerent, Airardus de illo terciam partem in fevum haberet, conditum terminum posuerunt, quo simul convenerent in unum.

Tandem illi omnes, in unum associati, postquam a sedibus remoti paternis, urbem apud Petragoricam applicuerunt, multam morem cum ipsis urbis consule peregerunt. Die autem quadam, cum per Duplam illi trecenti milites, obviandii causa predicti consulis inimicis equitarent, ex insperato contigit illos ad Sancti Johannis portum devenisse, ubi quemdam Burdegale consulis legatum receperunt. Quem magna cum industria interrogantes unde et quid acturus esset, respondens dixit se ibi dominum castris de Castemac⁶¹ cui erat nomen Axenz cui consul suam in coniugium copulare volebat filiam, expectaturum. Aimes autem lo Bels, legato ostendens Adaicium, exigit ab illo umquam si aliquid de probitate et illustri milicia audisset. Cum inquit : « Multum ». Unde, dono atque precatu, ab ipso impetravit nuncio ut ageret cum consule quod inibi sibi loqui veniret, suamque Adaicio filiam traderet. Quod ita actum est.

Porro predictus Aimo jure hereditario inter Helam et Dordoniam postea possedit, de quo, ut pactum fuerat, Airardus terciam partem predicti honoris fevaliter habuit ; tercius adelfus castrum Blavie⁶², alius Montandre⁶³, quintus Blaine⁶⁴, sequens Bevanias, septimum locus fuit ambiguus

Nos autem hujusce oppinionis jamjam deserentes ambigua, exarando ad veritatis redeamus seria imprefata.

TROISIÈME PARTIE. RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE GUÎTRES ET FONDATION DU MONASTÈRE PAR LES VICOMTES GRIMOARD ET RAYMOND DE FRONSAC

Igitur, generositate vicecomitali, Adaicius iste primus dictus est vicecomes Fronciaci, propter conjugem, Burdegale comitis filiam. Cumque possidet castrum de Fronssac, honoremque plurimum ex hereditate ipsius domine, genuit quoque de prima conjuge sua Adaicius vicecomes duos filios et tres filias. Primo namque filio nomen imposuit Grimoardum vicecomitem, secundo Raimundum de Fronciac. Filiarum vero prima Alaas de Granol alias Ermessenz de Marol⁶⁵ ; tercia Ermengars de Rochacart⁶⁶. Sic quippe a viris suis nuncupabantur. Deinde, ex secunda conjuge, que fuit de Monte-Alto⁶⁷, ipse tercium genuit filium quem suo vocavit nomine : qui tempore multo Asteriensem rexit ecclesiam ; cuius tumulatii fit in Sancti Asterii capitulo.

Verum enimvero hii duo germani, Adaicio de medio illorum ablato postquam adulti vicecomitale honorem regere parati fuere, Burdegalem expecierunt, consulem ipsorum avunculum adhuc degentem adierunt. Consul igitur secum excogitans quomodo illos, veluti suos nepotes, honore ditaret plurimo, atque supra suos affines sublimaret, prebuit illis integrum honorem de Fronciac, nichil sibi ex eo retinens ; itemque, in aliis diversis honoribus, jure hereditario illis magnos tribuit honores, terrasque, immensas silvas, plures que fevatos, necnon ex rebus diversis ingentes redditus, hactenus ad honorem de Fronciac nullatenus pertinentes.

61. Non localisé.

62. Blaye, co. et chef. lieu de ca. ar. Blaye, Gironde.

63. Montendre, co et ch.lieu de ca. ar. Jonzac, Charente-Maritime.

64. Blaye ou Baignes-Sainte-Radegonde, ch. lieu de ca., ar. Cognac, Charente.

65. Mareuil, ch. lieu ca., ar. Nontron, Dordogne.

66. Rochechouart, ch. lieu de ca. et arr. Haute-Vienne.

67. Montaut, ca. Issigeac, ar. Bergerac, Dordogne.

Grimoardus quoque vicecomes duxit uxorem de Montinac, cui erat nomen Dea, que peperit ei Alaaz, Engolismensem comitissam, et Ameliam Petragoricorum comitissam.

Raymundus vero, illius germanus, duxit uxorem de Angla que peperit ei Raymundum vicecomitem.

Hedificaverunt autem uno eodem que tempore, Grimoardus vicecomes atque Raymundus, conragationem Sancti Asterii honorifice, necnon abbatiam sancte Guistrensis ecclesie [...]

SOURCES

- Bautier, R.-H., G. Labory, A.-M. Bautier et J. Dufour éd. (2004) : “*Vie d’Abbon, abbé de Fleury, Vita et passio Sancti Abbonis*”, *L’abbaye de Fleury en l’an Mil*, Paris.
- Boussard, J. éd. (1957) : *Historia pontificum et comitum Engolismensium*, Paris.
- Brunel, G. et E. Lalou (1992) : *Sources d’histoire médiévale. IX^e-milieu du XIV^e siècle*, Paris.
- Cholet, P. Fr. E., éd. (1868) : *Cartulaire Saint-Étienne de Baignes (en Saintonge)*, Niort.
- Combarieu du Grès, M. et J. Subrenat, éd. (1983) : *Les Quatre fils Aymon ou Renaud de Montauban*, Paris.
- Depoin, J. éd. (1921) : *Études préparatoires à l’histoire des familles palatines. Deuxième fascicule. IV Aimon, châtelain de Dordogne. Contribution à l’étude du roman des fils Aymon. Texte annoté et commenté de la Chronique de Guîtres*. Extrait (pour partie) de la *Revue des études historiques*, 78^e année-1912, Société historique du Vexin, Paris.
- Ducaunnès-Duval, éd. (1892) : Cartulaire de l’abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, *Archives Historiques de la Gironde*, t. XXVII, Bordeaux.
- Godin, A. et J. Hovyn de Tranchère (1888) : *Histoire de la ville et du canton de Guîtres*, Bordeaux - Libourne.
- Grellet-Balguerie, Ch. éd. (1888-1889) : “Enquête pour retrouver les titres des comtes d’Armagnac et vicomtes de Fronsac”, *Archives Historiques du département de la Gironde*, t. 26, n° XXVI, 163-170.
- Higounet, Ch. et A. éd. (1996) : *Le Grand cartulaire de La Sauve Majeure*, I-II, FHSO, Bordeaux.
- Madden, F. éd. (1866) : *Matthaei Parisiensis monachi Sancti Albani Historia Anglorum sive ut vulgo dicitur Historica Minor, vol. II, AD. 1189-1245*, Londres.
- Marcheguy, P. (1879) : “Chartes anciennes de Saint-Florent de Saumur pour le Périgord”, dans *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. VI, première livraison, Périgueux.
- Sainte-Marthe, D. (1873) : *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, rééd. P. Piolin, t. II, Paris, (1^{ère} édition 1720).

BIBLIOGRAPHIE

- Barrière, B. (1995) : “La dénomination chez les vicomtes limousins : le lignage des Comborn”, *Genèse médiévale de l’anthroponymie moderne, III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques (V^e et VI^e rencontres d’Azay-le-Ferron, 1991-1993)*, s.d. M. Bourin et P. Chareille, Tours, 65-81.
- Barthélemy, D. (1997) : *La mutation de l’an Mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris.
- Beauquier, Ch. et J.-M. Besse (1910) : *Abbayes et Prieurés de l’ancienne France, Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France. Provinces ecclésiastiques d’Auch et de Bordeaux, III*, Paris.
- Bédier, J. (1929) : *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, IV, Paris.
- Bissonnet, J.-Fr. (2004) : “*Castrum Fronciacum ... cum omnibus in circuitu terris et castellis*”. *Le groupe aristocratique et son habitat dans la vicomté de Fronsac (XI^e-XV^e siècles)*, TER s.d. Ph. Araguas et Fr. Boutouille, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- (2005) : *À la recherche d’un fonds d’archives perdues : les archives médiévales de la vicomté de Fronsac (XIII^e-vers 1520)*, mémoire DEA, s.d. Ph. Araguas et Fr. Boutouille, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- Boutouille, Fr. (à paraître) : *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XII^e siècle*, Bordeaux.
- Clémens, J. (1986) : “La Gascogne est née à Auch au XII^e siècle”, *Annales du Midi*, 98, avril-juin, 165-154.
- Cursente, B. (1995) : “Les leçons d’une généalogie auscitaine des XI^e et XII^e siècles”, *Genèse médiévale de l’anthroponymie moderne, III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques (V^e et VI^e rencontres d’Azay-le-Ferron, 1991-1993)*, s.d. M. Bourin et P. Chareille, Tours, 55-61.
- Debord, A. (1984) : *La société laïque dans les pays de la Charente (X^e-XII^e siècles)*, Paris.
- Depoin, J. (1912) : “Étude préparatoire à l’histoire des familles palatines. IV. Aimon de Paris, châtelain de Dordogne, d’après la chronique de Guîtres. Contribution à l’étude historique du roman des quatre fils Aymon”, *Revue des études historiques*, 58-67 et 183-193.
- Drouyn, L. (1865) : *La Guyenne militaire, Histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays qui constitue actuellement le département de la Gironde pendant la domination anglaise*, Bordeaux-Paris, rééd. 1977, 2000, Marseille.
- Duby, G. (1964) : “Les jeunes dans la société aristocratique de la France du nord-ouest au XII^e siècle”, *Annales E.S.C.*, n°19 (5), sept.-oct., 835-846, rééd. 1979 dans *La société chevaleresque. Hommes et structures du Moyen Âge, I*, Paris, 129-142.
- (1967) : “Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI^e et XII^e siècles”, *Académie des inscriptions et belles lettres, Compte rendus des séances de l’année 1967 (avril-juin)*, Paris, 335-345, rééd 1979 dans *La société chevaleresque. Hommes et structures du Moyen Âge, I*, Paris, 167-180.

- (1967) : “Structures de parenté et noblesse dans la France du nord aux XI^e et XIII^e siècles”, dans *Miscellanea medievalia in memoriam Jan Frederik Niermeyer*, Groningue, 149-165, rééd. 1979 dans *La société chevaleresque. Hommes et structures du Moyen Âge, I*, Paris, 143-166.
- Duhamel-Amado, C. (2001) : *Genèse des lignages méridionaux. Tome I. L'aristocratie languedocienne du X^e au XII^e siècles*, t. I, Toulouse.
- Garde, J.-A éd. (1946) : *Histoire de Pomerol*, Libourne.
- Génicot, L. (1975) : *Les généalogies*, coll. Typologie des sources du Moyen Âge occidental, Turnhout.
- Grellet-Balguerie, Ch. (1895) : “Notice historique sur le duc Eudon roi d’Aquitaine et sur les quatre fils Aymon”, *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, XX, 59-68.
- Guerreau-Jalabert, A. (1999) : “Parenté”, *Dictionnaire raisonné de l’Occident médiéval*, Le Goff, J et Schmitt, J.-Cl., dir., Paris, 861-876.
- Higounet, Ch. dir. (1963) : *Bordeaux pendant le haut Moyen Âge*, coll. Histoire de Bordeaux, Bordeaux.
- Laborie, Y. (2000) : “Le Moyen Âge”, *Histoire du Périgord*, dir. Lachaise B., Périgueux, 107-193.
- (2006) : “Auberoche : un *castrum* périgourdin contemporain de l’an Mil”, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X^e-XV^e siècles. Actes du colloque Résidences du pouvoir, pouvoir de la résidence. Travaux archéologiques récents entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, tenu à Pau les 3, 4 et 5 octobre 2002*, réunis par Barraud, D., Hautefeuille, F. et Chr. Rémy, Carcassonne, 167-194.
- Laharie, M. (1979) : “Le pouvoir comtal en Périgord de la fin du IX^e siècle à la fin du XIII^e siècle. Traits généraux”, *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. CVI, 244-253.
- Lett, D. (2000) : *Famille et parenté dans l’occident médiéval, V^e-XV^e siècles*, Paris.
- Macé, L. éd., (2006) : *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d’Orange (IX^e-XIII^e siècles. Hommage à Claudie Amado. Actes du colloque international organisé par Framespa (UMR 5136) les 29 et 30 octobre 2004*, Toulouse.
- Mussoit-Goulard, R. (1982) : *Les Princes de Gascogne 768-1070*, Lecture.

